

1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Nom du produit Tube de fumée de ventilation

Autres moyens d'identification

Formule CH₃COOH sorbé sur du gel de silice, NH₂CH₂CH₂NH₂ sorbé sur de la pumite
N° UN UN1759
Synonymes Réf. 458480, Tube, fumée de ventilation, paquet de 12
 Réf. 458481, Trousse de tubes de fumée de ventilation
 FSS011

Utilisation recommandée de ce produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Observation des courants de ventilation
Utilisations déconseillées Donnée non disponible

Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique de sécurité

Adresse du fabricant

Mine Safety Appliances Company
 1000 Cranberry Woods Drive Cranberry
 Township, PA 16066, États-Unis
Téléphone : (724) 776-8900

Numéro de téléphone d'urgence

Service clientèle : (800) MSA-2222 (8 h 30 – 17 h, heure locale américaine)
 (800) 255-3924 (Chem-Tel, Inc.)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement

Informations générales en cas d'urgence

Chaque tube souple contient deux ampoules de verre, une blanche avec environ 0,4 g d'acide acétique sorbé sur du gel de silice et une grise/noire avec environ 0,3 g d'éthylènediamine sorbée sur de la pumite. Lorsque les ampoules sont écrasées manuellement, le flux d'air aspiré provoque le mélange des vapeurs libérées par ces ampoules et celles-ci réagissent pour former de la fumée d'acétate d'éthylènediamine. Aucune VLE n'est listée concernant l'acétate d'éthylènediamine; il est cependant recommandé d'éviter de respirer l'effluent du tube. L'effluent du tube contient de la fumée d'acétate d'éthylènediamine et risque de contenir des vapeurs résiduelles d'acide acétique et d'éthylènediamine, lesquelles peuvent provoquer une irritation des yeux, des muqueuses et de la peau.

Statut réglementaire vis-à-vis d'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par la norme OSHA 2012 de communication des dangers (29 CFR 1910.1200).

Corrosion/Irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B
Lésion/Irritation oculaire grave	Catégorie 1
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1

2. IDENTIFICATION DES DANGERS – suite

Éléments de l'étiquette

Informations générales en cas d'urgence

Danger

Résumé des dangers

Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.
 Une inhalation risque de provoquer une allergie, des symptômes asthmatiques ou des difficultés à respirer.
 Peut provoquer une réaction cutanée allergique.



Aspect Ampoule d'acide acétique/gel de silice – granulés blanc, odeur de vinaigre.
 Ampoule d'éthylènediamine/pumite.
 Granulés gris à noirs, odeur d'ammoniac.

État physique Solide

Odeur Acide acétique : odeur de vinaigre
 Éthylènediamine : odeur d'ammoniac
 Fumée :

Consignes de précaution – prévention

Ne pas respirer les poussières/vapeurs/gaz/brouillards de vaporisation de ce produit.
 Après manipulation, se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie exposée de la peau.
 Porter des gants/vêtements/lunettes/masques de protection.
 En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.
 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Consignes de précaution – Réponse aux urgences

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou le médecin.
 Traitement spécifique (voir la section 4)

EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact si ceci ne présente pas de difficulté. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant nouvelle utilisation.
 En cas d'irritation cutanée ou d'érythème : consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : conduire la victime à l'air libre et la faire reposer dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Consignes de précaution – Entreposage

Entreposer sous clé.

Consignes de précaution – Élimination

Jeter le contenu/récipient dans une installation d'évacuation des déchets approuvée.

Risques non autrement classifiés

Autres renseignements

Toxicité aiguë inconnue

75 % du mélange consiste en ingrédients dont la toxicité est inconnue.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Synonymes Réf. 458480, Tube, fumée de ventilation, paquet de 12
Réf. 458481, Trousse de tubes de fumée de ventilation

Chaque tube contient deux (2) ampoules :

Ampoule 1) Acide acétique sorbé sur du gel de silice

Nom chimique	N° CAS	% du poids
Acide acétique	64-19-7	20
Gel de silice	63231-67-4	80

Ampoule 2) 1,2 – Diaminoéthane (Éthylènediamine) sorbé sur de la pumite

Nom chimique	N° CAS	% du poids
Éthylènediamine	107-15-3	40
Pumite	1332-09-08	60

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

- Conseil général** Comme la génération des nuages de fumée est sous le contrôle manuel de l'utilisateur, par pression d'une poire, une surexposition est improbable dans les conditions d'emploi prévues. En cas de surexposition, les premiers soins ci-après doivent être administrés.
- Contact oculaire** Conduire la victime hors de l'endroit d'exposition. Rincer les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes, en maintenant l'œil ouvert et en soulevant les paupières afin de rincer en dessous. **CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.**
- Contact cutané** Laver la peau avec de l'eau et du savon.
- Inhalation** Conduire la victime hors de l'endroit d'exposition. Si la victime a du mal à respirer, administrer de l'oxygène. Si la victime s'est arrêtée de respirer, administrer la respiration artificielle. **DANS CHAQUE CAS, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.**
- Ingestion** Si le contenu du tube a été ingéré pour une raison ou une autre et si la victime est consciente, lui faire boire deux verres d'eau pour diluer le produit chimique. **CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.**

Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés

- Symptômes** Acide acétique : Irritation des yeux, des muqueuses, de la peau. Les vapeurs de ce produit peuvent provoquer une irritation des yeux et de la peau. L'ingestion de 1 cm³ d'acide glacial a provoqué une perforation de l'œsophage.
- Éthylènediamine : Irritation des yeux, des muqueuses, de la peau.

Signes que la consultation d'un médecin et un traitement spécial sont nécessaires

- Avis au médecin** Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser les moyens d'extinction appropriés selon les circonstances et l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés Donnée non disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE – suite

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Dans un incendie, les ampoules peuvent se briser et émettre des vapeurs toxiques.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques Aucune.

Équipement de protection et précautions à prendre par les pompiers

Comme dans tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Si le contenu d'un tube s'est échappé, éviter tout contact entre la peau et la matière déversée. Quitter la zone immédiatement environnante si de la fumée est générée, cela jusqu'à ce que cette fumée se dissipe. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection contre les éclaboussures.

Précautions pour la protection de l'environnement

Protection de l'environnement Voir la section 12 « Informations écologiques ».

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher un rejet ou un déversement supplémentaires si ceci est possible sans danger.

Méthodes de nettoyage Remplir un seau aux trois quarts d'eau. Balayer les matières déversées et placer les balayures dans un seau. Inspecter le tube pour vérifier que les ampoules sont toutes les deux écrasées. Si tel est le cas, placer le tube et son contenu dans le seau, de façon à ce qu'ils soient complètement immergés. Si le tube contient une ampoule intacte, l'écraser (à l'intérieur du tube), puis immerger le tube et son contenu dans le seau. Si une ampoule intacte s'est échappée du tube, la remettre dans le tube, l'écraser (à l'intérieur du tube), puis immerger le tube et son contenu dans le seau. Dans tous les cas, laisser le tube sous l'eau pendant toute la nuit. Jeter les matières contenues par le seau conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils de manipulation Se laver les mains après avoir utilisé ce produit.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver dans un local frais et sec, protégé des risques d'écrasement et des impacts.

Matières incompatibles Acides, bases, oxydants, tétrachlorure de carbone et autres composés organiques chlorés.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives d'exposition

Nom chimique	VLE ACGIH	PEL OSHA	DIVS NIOSH
Acide acétique 64-19-7	LECT : 15 ppm MPT : 10 ppm	MPT : 10 ppm MPT : 25 mg/m ³ (suspendu) MPT : 10 ppm (suspendu) MPT : 25 mg/m ³	DIVS : 50 ppm MPT : 10 ppm MPT : 25 mg/m ³ LECT : 15 ppm LECT : 37 mg/m ³
Éthylènediamine 107-15-3	MPT : 10 ppm S*	MPT : 10 ppm MPT : 25 mg/m ³ (suspendu) MPT : 10 ppm (suspendu) MPT : 25 mg/m ³	DIVS : 1 000 ppm MPT : 10 ppm MPT : 25 mg/m ³

Contrôles techniques requis

Contrôles techniques Sans objet

Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle	En raison de la quantité limitée de produits chimiques dans chaque tube et la lenteur de dégagement, un équipement de protection individuelle n'est pas indiqué dans les conditions d'emploi anticipées. Il est conseillé à l'utilisateur d'éviter de respirer les émissions du tube, car celles-ci peuvent irriter les yeux, les muqueuses et la peau.
Protection oculaire/ faciale	Aucune mesure de protection technique particulière n'est nécessaire.
Protection de la peau et du corps	Aucune mesure de protection technique particulière n'est nécessaire.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, une protection respiratoire homologuée NIOSH/MSHA soit être portée. Un appareil respiratoire à pression positive peut être requis en cas de haute concentration aérosol des contaminants. Toute protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en vigueur.
Considérations générales relatives à l'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Pratiques de travail	Ce produit est destiné à la détermination de la direction et de la vitesse des courants d'air de ventilation. Éviter de respirer les émissions du tube.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Solide		
Aspect	Ampoule d'acide acétique/gel de silice – granulés blanc, odeur de vinaigre. Ampoule d'éthylènediamine/pumite – granulés gris à noirs, odeur d'ammoniac.	Odeur	Acide acétique : odeur de vinaigre Éthylènediamine : odeur d'ammoniac
Couleur	Gel de silice : blanc Pumite : de gris à noir	Seuil d'odeur	Pas de données disponibles
Propriété	Valeurs	Remarques	
pH	Donnée non disponible	Les données qui suivent concernent la nature des composants constituant les granulés.	
Point de fusion/congélation	Donnée non disponible		
Point d'ébullition / plage d'ébullition	Acide acétique : 118 °C Éthylènediamine : 117 °C		

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES – suite

Point d'éclair	Acide acétique : 103 °F Éthylènediamine : 93 °C
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité :	Donnée non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité :	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Acide acétique : 14,8 mm Hg à 25 °C Éthylènediamine : 10 mm Hg à 20 °C
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble (acide acétique, éthylènediamine)
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible
Coefficient de partage	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Viscosité dynamique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Acide acétique : LIE 4 %, LSE 19,9 % Éthylènediamine : LIE 2,6 %, LES 14,4 %
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

Autres renseignements

Point d'amollissement	Donnée non disponible
Poids moléculaire	Donnée non disponible
Contenu COV (%)	Donnée non disponible
Densité	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	Donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Les composants sont sorbés sur des solides inertes. La quantité totale de matières combustibles/inflammables est de moins de 1 g par tube. Les ampoules sont scellées jusqu'à utilisation.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Éviter les acides, bases, oxydants, tétrachlorure de carbone et autres composés organiques chlorés.

Matières incompatibles

Acides, bases, oxydants, tétrachlorure de carbone et autres composés organiques chlorés.

Produits de décomposition dangereux

Aucun connu sur la base des informations fournies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Informations sur le produit	Voies primaires d'entrée : inhalation, contact oculaire et cutané, absorption cutanée, ingestion
Inhalation	Donnée non disponible.
Contact oculaire	Donnée non disponible.
Contact cutané	Donnée non disponible.
Ingestion	Donnée non disponible.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 d'inhalation
Acide acétique 64-19-7	= 3 310 mg/kg (rat)	= 1 060 mg/kg (lapin)	= 11,4 mg/l (rat) 4 h
Éthylènediamine 107-15-3	= 637 mg/kg (rat)	= 560 mg/kg (lapin)	-

Renseignements sur les effets toxicologiques

Symptômes	Acide acétique : irritation des yeux, des muqueuses, de la peau. Les vapeurs de ce produit peuvent provoquer une irritation des yeux et de la peau. L'ingestion de 1 cm ³ d'acide glacial a provoqué une perforation de l'œsophage. Éthylènediamine : irritation des yeux, des muqueuses, de la peau.
------------------	---

Effets retardés et immédiats ainsi qu'effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Sensibilisation	Donnée non disponible
Mutagénicité des cellules germinales	Voir les données RTECS sur l'acide acétique.
Carcinogénicité	Ce produit ne contient aucun carcinogène ou carcinogène potentiel listé par l'OSHA, l'IARC ou le NTP.
Toxicité pour les organes reproducteurs	Donnée non disponible.
Toxicité pour certains organes cibles – une seule exposition	Donnée non disponible.
Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée	Donnée non disponible.
Effets sur les organes cibles suivants	Yeux, nez, gorge, peau, foie, reins.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.

Mesures numériques de toxicité – Informations sur le produit

Toxicité aiguë inconnue	75 % du mélange consiste en ingrédients dont la toxicité est inconnue.
--------------------------------	--

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

75 % du mélange consiste en composants dont le danger en environnement aquatique n'est pas connu.

Nom chimique	Algues/Plantes aquatiques	Poisson	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Acide acétique 64-19-7	-	CL50, Pimephales promelas, essai statique, 79 mg/l après 96 h CL50, Lepomis macrochirus, essai statique, 75 mg/l après 96 h	CE50 = 8,8 mg/l 15 min CE50 = 8,8 mg/l 25 min CE50 = 8,8 mg/l 5 min	CE50, Daphnia magna, essai statique, 65 mg/l après 48 h CE50, Daphnia magna 47 mg/l après 24 h
Éthylènediamine 107-15-3	EC50, Pseudokirchneriella subcapitata, 645 mg/l après 72 h EC50 Pseudokirchneriella subcapitata 151 mg/l après 96 h	CL50, Pimephales promelas, essai statique, entre 98,6 et 131,6 mg/l après 96 h CL50, Poecilia reticulata, essai semi-statique, entre 180 et 560 mg/l après 96 h CL50, Pimephales promelas, en flux continu, entre 191 et 254 mg/l après 96 h CL50, Pimephales promelas, essai semi-statique, 115,7 mg/l à 96 h	CE50 = 20 mg/l après 15 min CE50 = 29 mg/l après 17 h	CE50, Daphnia magna, 17 mg/l après 48 h

Persistence et dégradabilité

En cas de rejet dans l'eau ou le sol, l'acide acétique se biodégrade facilement. Une évaporation est probable si déposé sur une surface sèche. Lorsqu'il est déversé sur le sol, le liquide s'étale en surface, puis pénètre dans le sol à une vitesse dépendant du type de sol et de son contenu en eau. Si le produit est rejeté dans l'atmosphère, il est dégradé dans sa phase vapeur par réaction avec les radicaux hydroxyles produits photochimiquement (demi-vie estimée typique de 26,7 jours). Le produit est présent sur les matières particulaires atmosphériques et un retrait physique de l'air peut se produire par dépôt humide ou sec. Les eaux naturelles neutralisent les solutions diluées pour produire des sels d'acétate.

Sur le sol, l'éthylènediamine se lixivie et se volatilise. Dans l'eau, la substance forme une solution alcaline biodégradable. Une bioconcentration n'est pas prévue. Dans l'air, la substance réagit avec les radicaux hydroxyles et le gaz carbonique. Demande biologique en oxygène (DBO) : 75 % (théor.), 5 jours.

Bioaccumulation

L'acide acétique ne montre aucun potentiel de bioaccumulation biologique ou de contamination de la chaîne alimentaire.

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide acétique 64-19-7	-0,31
Éthylènediamine 107-15-3	-1,221

Autres effets nuisibles

Donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement de l'eau

Élimination des déchets

Procéder conformément à la réglementation locale, nationale ou régionale en vigueur.

Emballage contaminé

Ne pas réutiliser le récipient.

Nom chimique	Statut déchets dangereux en Californie
Acide acétique 64-19-7	Toxique Corrosif Inflammable
Éthylènediamine 107-15-3	Toxique

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque : Ce produit peut être transporté conformément aux règles de limitation de quantité si le transport concerne moins que le maximum prescrit par ces règles. En cas de transport aérien d'une quantité limitée, les instructions d'emballage Y845 de l'IATA s'appliquent. Se renseigner cependant auprès du transporteur sur ses propres directives.

DOT	Réglementé
N° ONU	UN1759
Nom d'expédition	Solides corrosifs, n.s.a. (acide acétique, éthylènediamine)
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	III

IATA Peut être expédié « en quantité limitée ». Lorsque l'expédition se fait par voie aérienne et sur la base de l'exception accordée aux quantités limitées, l'étiquette produit corrosif et le losange quantité limitée d'expédition par voie aérienne sont obligatoires. Instruction d'emballage Y845. Qté max. par colis : 1 kg pour l'emballage intérieur, 5 kg net par colis.



IMDG Non réglementé

RID Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA	Tous les ingrédients sont sur l'inventaire ou exemptés
LIS/LES	Tous les ingrédients sont sur l'inventaire ou exemptés
EINECS/ELINCS	Non évalué
ENCS	Non évalué
IECSC	Tous les ingrédients sont sur l'inventaire ou exemptés
KECL	Tous les ingrédients sont sur l'inventaire ou exemptés
PICCS	Tous les ingrédients sont sur l'inventaire ou exemptés
AICS	Tous les ingrédients sont sur l'inventaire ou exemptés

Légende :

TSCA – Inventaire selon la loi Toxic Substances Control Act, section 8(b), des États-Unis
LIS/LES – Liste canadienne intérieure des substances
EINECS/ELINCS – Liste européenne des substances chimiques existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS – Liste japonaise des substances chimiques existantes ou nouvelles
IECSC – Liste chinoise des substances chimiques existantes
KECL – Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS – Liste des produits chimiques et des substances chimiques de Philippines
AICS – Liste australienne des substances chimiques

Règlementation fédérale américaine

SARA 313

Section 313 du Title III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun des produits chimiques soumis aux obligations d'information de cette loi ou du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

Catégories de risque SARA 311/312 :

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Non
Danger de libération soudaine de pression	Non
Danger lié à la réactivité	Non

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES – suite

CWA (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des agents polluants réglementés par le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Nom chimique	CWA – Quantités à déclarer	CWA – Polluants toxiques	CWA – Polluants prioritaires	CWA – Substances dangereuses
Acide acétique 64-19-7	5 000 lb	-	-	X
Éthylènediamine 107-15-3	5 000 lb	-	-	X

CERCLA

Cette matière, telle qu'elle est fournie, contient une ou plusieurs substances considérées dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302).

Nom chimique	QD des substances	QD CERCLA/SARA	Quantité à déclarer (QD)
Acide acétique 64-19-7	5 000 lb	-	QD 5000 lb QD final 2270 kg QD final
Éthylènediamine 107-15-3	5 000 lb	5 000 lb	QD 5000 lb QD final 2270 kg QD final

Réglementation des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun des produits chimiques visés par la Proposition 65.

Obligations d'information réglementaires dans certains États américains

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Acide acétique 64-19-7	X	X	X
Éthylènediamine 107-15-3	X	X	X
Gel de silice 63231-67-4	-	X	X

Informations EPA sur l'étiquette

Numéro EPA d'enregistrement de pesticide Sans objet

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de dangerosité du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FSS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Classe de danger WHMIS

E – Matière corrosive



16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 29 mai 2015
Explication de révision Conversion au format FSS

DÉNI DE RESPONSABILITÉ :

AVERTISSEMENT : Ceci est un produit chimique dangereux. En respectant les instructions et les avertissements accompagnant ce produit, les risques associés à son emploi peuvent être grandement réduits, mais ne peuvent jamais être totalement éliminés. Mine Safety Appliances Company n'émet aucune garantie, expresse ou implicite, quant à ce produit et DÉNIE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. L'utilisateur assume tous les risques de manutention, d'utilisation et de stockage de ce produit.

PRÉPARÉ PAR : Comprehensive Safety Compliance, Inc. (CSC), consultant en santé et sécurité au travail (412) 826-5480	VERSION N° : 1	DATE D'APPROBATION : 29/5/15
CONTACT : Mine Safety Appliances Company 1000 Cranberry Woods Drive Cranberry Township, PA 16066, États-Unis (724) 776-8900	ANNULE ET REMPLACE LA FSS DATÉE DU : 8/8/2013	

Fin de la feuille signalétique de sécurité